
PROCEDURE DE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL COMMUNAL POUR LA COMMUNE DE MONTPEYROUX

Madame, Monsieur,

Afin de permettre l'examen de votre candidature au logement communal conventionné PLS, nous vous remercions de bien vouloir déposer en mairie, **sous enveloppe fermée**, les éléments suivants :

- 1- Votre **inscription sur le site départemental** de la demande de logement social (numéro unique d'enregistrement) <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>
- 2- Le **formulaire CERFA n°14069*05** dûment complété et signé.
- 3- L'ensemble des **pièces justificatives listées ci-dessous**, selon votre situation :

1. Identité et situation familiale

- Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- Livret de famille, le cas échéant
- Jugement de divorce ou justificatif de séparation, le cas échéant

2. Ressources

- Avis d'imposition ou de non-imposition N-1 et N-2
- Pour les salariés : Trois derniers bulletins de salaire
- Pour les demandeurs d'emploi : justificatif des allocations perçues ;
- Pour les bénéficiaires de prestations sociales ou familiales : justificatifs de moins de trois mois ;
- Pour les retraités : justificatifs de pension ;
- Pour les travailleurs indépendants : dernier bilan ou justificatif des revenus professionnels.

3. Domicile

- Dernier justificatif de domicile (facture énergie, quittance de loyer, assurance habitation...)
- Si vous êtes locataire : Trois dernières quittances de loyer acquittées ou attestation du bailleur
- Si vous êtes hébergé à titre gratuit : Attestation d'hébergement + justificatif de moins de 3 mois et pièce d'identité de l'hébergeant

4. Autres documents éventuels

- Attestation CAF de – 3 mois
- Documents relatifs à toute situation particulière qui pourraient prioriser la demande

Les pièces justificatives sont à fournir en fonction de la situation personnelle du demandeur. Des justificatifs complémentaires peuvent être sollicités, si nécessaire, pour permettre l'instruction de la candidature.